

# Le robot de traite

*Il permet d'effectuer la traite des vaches laitières sans intervention directe de l'éleveur. La présence à heure fixe n'est plus obligatoire ce qui introduit plus de souplesse dans l'organisation du travail. Chaque vache dispose d'un collier électronique permettant un échange de données entre l'ordinateur et le robot et permettant également l'accès au DAC.*

Une exploitation de Meurthe et Moselle

- ▶▶ M.O : 5 associés en GAEC
- ▶▶ SAU : 377 ha
- ▶▶ SF : 115 ha dont 40 ha de maïs – 6 ha de pâture accessibles aux V.L.
- ▶▶ Quota : 536 000 l - 65 VL PH à 8 500 l/VL
- ▶▶ Production de 40 taurillons/an



## EN PRATIQUE...

Le robot de traite avec une seule stalle a été installé en 1998 dans un bâtiment comprenant 70 logettes paillées. Il occupe l'équivalent de 4 logettes, et se trouve positionné en bout de bâtiment.

Lorsque la vache entre dans l'automate, elle est identifiée. Si elle a le droit de se faire traire, elle reçoit sa quantité de concentrés. En même temps, elle est bloquée par une barrière latérale et le bras hydraulique se place sous la mamelle. Le laser placé sur le bras va guider le lavage des trayons, le branchement des gobelets et la désinfection des trayons. L'ordinateur gère les autres opérations de traite (tri des premiers jets, traite des quartiers, libération de la vache). Le lait sera dirigé vers le tank ou trié en fonction des informations préalables qui ont été enregistrées par l'éleveur sur l'ordinateur. Un simple nettoyage des griffes et du bocal de réception est effectué en fin de traite et 3 nettoyages classiques sont réalisés par 24 heures.

La gestion du robot se fait par ordinateur. On retrouve les données générales concernant le troupeau (nombre de vaches, nombre moyen de traites...) et des informations par vache (production laitière, temps de traite, conductivité, nombre de traites...).

En cas de problème grave, le robot déclenche une alarme pour avertir l'éleveur qu'il doit intervenir.

## POINT DE VUE DE L'ELEVEUR

*« Avant d'investir dans ce type de matériel, il faut être convaincu que le robot peut remplacer le trayeur. Il soulage l'éleveur de la pénibilité de la traite et surtout de l'astreinte horaire. Il est une alternative au vacher. Le robot assouplit l'astreinte mais il ne la supprime pas, étant donné qu'il faut croiser 2 fois par jour, l'information reçue par l'ordinateur et le comportement visuel des animaux (ex : le démarrage d'une mammite). Il y a toujours des animaux qui ne se sont pas présentés à la traite ou qui ont été en échecs pour différentes raisons et qu'il faut faire repasser. Il faut compter 3 semaines pour l'adaptation des animaux, dont 8 jours intensifs où des équipes se relaient 24 heures sur 24 pour orienter les animaux vers le robot.*

*Hormis la première année, le taux de renouvellement n'est pas supérieur aux autres troupeaux conduits avec une salle de traite classique. Dans la mesure du possible, prévoir le robot au milieu du bâtiment pour avoir la possibilité de travailler par lot.*

*Le prix d'achat du robot en 1998 s'élevait à 150 000 € ».*

## LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- Le robot introduit de la souplesse par rapport à l'astreinte de traite, ce qui permet une autre organisation du travail pour les autres ateliers ou pour disposer de temps libre.
- Permet aussi de faire face à une baisse de la main d'œuvre.
- Pour les fortes productrices, la fréquence de traite peut être individualisée en début de lactation.
- Il est plus facile d'étaler les vêlages et par conséquent de répondre à l'attente des laiteries.
- Le croisement des informations informatiques et visuelles est un atout pour la détection des animaux malades.

## LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- En cas de problèmes sur l'automate et même s'ils sont peu nombreux, le temps consacré au troupeau laitier augmente facilement.
- L'éleveur doit être joignable à tout moment de la journée, prêt à répondre à une alarme en cas de panne du robot.
- Le choix de cette technique risque d'orienter les ateliers vers l'abandon du pâturage.

## LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« Le robot remplace uniquement le trayeur, il ne remplace pas l'éleveur. La méthode apporte beaucoup plus de souplesse par rapport à l'astreinte de traite, cependant, il ne faut pas oublier le temps obligatoire que représente la gestion des informations ainsi que le temps qu'il faut consacrer aux animaux qui ont été refusés ou qui ne se sont pas présentés. Bien entendu, une partie de ce temps peut être couplée à d'autres tâches : surveillance des chaleurs, soins aux veaux, alimentation, etc... d'où l'intérêt en cas d'acquisition de réfléchir au concept du logement des différentes catégories d'animaux.

Deux critères de sélection semblent indispensables : la qualité des aplombs et de la mamelle.

La prise en main de l'outil informatique est indispensable. Bien que cette technique apparaisse comme de plus en plus fiable, il faut tout de même disposer d'un service de maintenance facilement disponible afin de faire face rapidement aux pannes éventuelles. En exploitation individuelle, le remplacement de l'éleveur sur plusieurs jours ne semble donc pas évident puisqu'il faudra un remplaçant apte à prendre en main l'outil informatique et la gestion du troupeau et devant être joignable 24 h/24.

Les différentes études montrent que le seuil minimum des 400 000 litres de quota est celui où l'on peut commencer à réfléchir à ce type d'investissement. Le coût de la maintenance se situe entre 8 et 10 € / 1 000 l ».

## POUR EN SAVOIR PLUS

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage :

[www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)



### LES CONTACTS UTILES

- |                                                                             |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Benoît PECHEY                       | 03.24.33.71.00 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET                          | 03.25.43.72.72 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne : Christian MOULIN                     | 03.26.74.07.73 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |